

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 315 DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE EN DATE DU 10 AVRIL 1962 :

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1962

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro
30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de l'indemnité forfaitaire mensuelle allouée aux médecins chargés du service de Consultations externes à l'Hôpital Péltier est-fixé comme suit pour l'année 1962 : — Chirurgie.....1.600 — Médecine.....6.500 — Pédiatrie.....1.300 — Neuro-Psychiâtrie.....1.300 — O.R.L. Ophtalmologie.....14.375 L'indemnité forfaitaire (nouveau taux) accordée aux médecins chargés de consultations externes prendra effet du 1er janvier 1962.

Le Président de l'Assemblée Territoriale, Dr R. GAUDIBERT. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDULLAHI HASSAN DEMBIL.